

**COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/04/2023  
Reçu en préfecture le 03/04/2023  
Affiché le  
ID : 029-212902647-20230316-20230304-BF

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 11 mars.

Secrétaire : Benjamin TREGUER .

Absents : Valérie PAUL

Membres en exercice : 15	Présents : 14	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT.**

Le compte administratif 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En section de Fonctionnement

- \* Les dépenses s'élèvent à 2 233,00 €.
- \* Les recettes s'élèvent à 4 965,10 €.

La différence des dépenses et des recettes fait ressortir un **excédent de fonctionnement reporté** de 2 462,10 €.


En section d'Investissement

- \* Les dépenses s'élèvent à 0,00 €.
- \* Les recettes s'élèvent à 18 373,64 €.

La différence des dépenses et des recettes fait ressortir un **excédent d'investissement reporté** de 18 373,64 €.

M. le Maire se retire pour le vote et c'est Thierry MAGUEREZ, Adjoint au Maire, qui soumet le Compte Administratif de la Commune à l'approbation de l'assemblée.

***Le présent compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.***

Le Maire,  
  
Bernard MICHEL